

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF126

présenté par
Mme Regol, Mme Arrighi, M. Iordanoff, M. Lucas, M. Thierry, M. Bayou, Mme Belluco,
M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës,
Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi,
M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Sécurités »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Police nationale	0	46 000 000
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	0
Sécurité civile	46 000 000	0
TOTAUX	46 000 000	46 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les rapports se succèdent pour souligner le risque de rupture capacitaire de notre modèle de sécurité civile face à l’emballement du réchauffement climatique et pour demander à la puissance publique d’investir pour se préparer à la hausse du risque de feux de forêt.

Les écologistes souhaitent que l’État investisse pour permettre à nos service d’incendie et de

secours d'être suffisamment bien équipés pour faire face aux conséquences du réchauffement. Il est donc proposé de financer l'acquisition par les SIS de 1000 camions-citerne feux de forêt (CCF) supplémentaires par rapport à celles déjà prévues via les pactes capacitaires, et ce afin de viser 6000 CCF avant 2030.

Les écologistes proposent par conséquent un transfert en AE et CP de 46 millions d'euros de l'action « Ordre public et protection de la souveraineté » du programme « Police nationale » vers l'action « Soutien aux acteurs de la sécurité civile » du programme « Sécurité civile ».

Il est proposé au Gouvernement de lever le gage.